

L'ITIE en Afrique

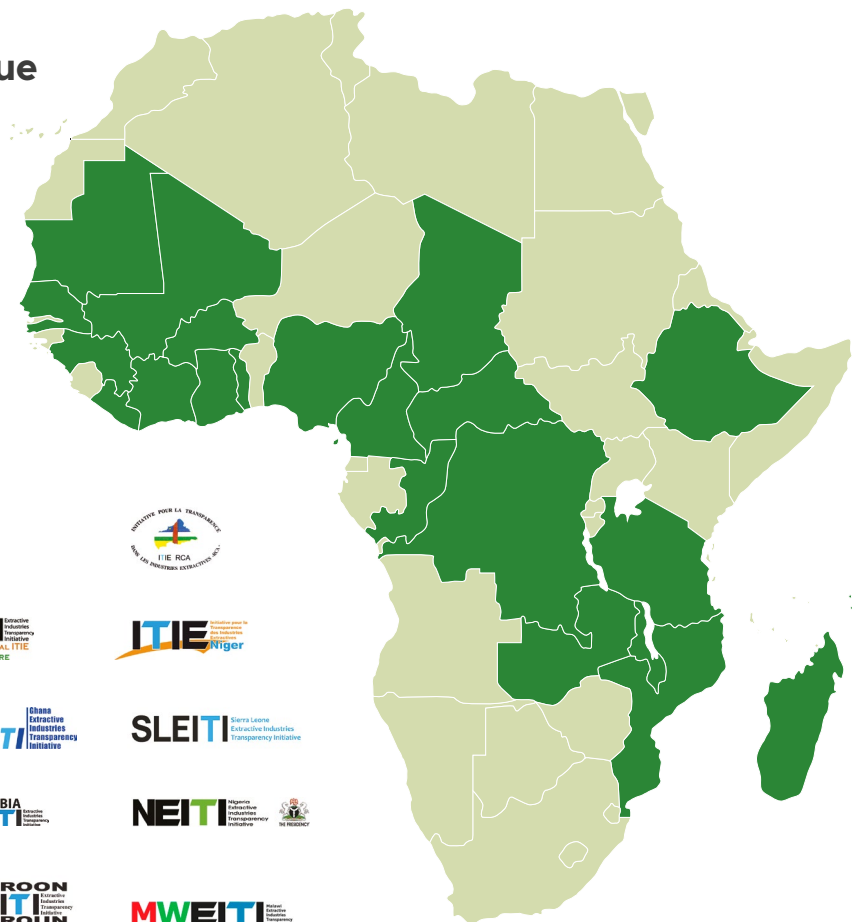
divulguer les données | renforcer la gouvernance | combattre la corruption



Table des matières

- 3 Message du président
- 4 Le fonctionnement de l'ITIE
- 8 Les industries extractives de l'Afrique
- 12 La mobilisation des ressources nationales
- 18 La transparence des revenus locaux
- 20 Paiements sociaux des entreprises
- 22 La transparence des contrats
- 26 L'octroi de licences
- 28 Propriété effective
- 32 La transparence des entreprises d'État et le commerce des matières premières
- 36 Les accords d'infrastructures

Les 24 pays de mise en œuvre de l'ITIE en Afrique



Message du PRÉSIDENT

IL EXISTE UN LIEU COMMUN tenace à propos du secteur extractif en Afrique ces dix dernières années. Ainsi, il est souvent dit que le continent n'a pas su saisir les opportunités quand elles se sont présentées. Certains affirment que le boom des matières premières n'a pas duré et qu'il subsiste toujours un grand nombre de problèmes sous-jacents. Ayant dialogué avec les parties prenantes dans la région ces dernières années, je me sens plutôt optimiste. Ce qui aurait pu être perçu comme un vœu pieux il y a quelques années est devenu une réalité aujourd'hui.

Dans chaque pays, les données sur les revenus sont publiées et désagrégées par entreprise, et même parfois, par projet. La transparence des contrats n'est plus une aspiration, elle est désormais une attente. Dans un grand nombre de cas, les licences sont octroyées dans des conditions très transparentes. La majorité des entreprises d'État prennent des mesures pour ouvrir leurs livres de compte et les négociants internationaux y répondent en renforçant la transparence de leurs paiements aux gouvernements.

Enfin, la plupart d'entre nous n'avions jamais entendu parler de la propriété effective il y a encore 10 ans, ni même imaginé que cela deviendrait le sujet d'un débat public international. Nous n'avons jamais été aussi proches de la possibilité d'assurer un suivi des flux internationaux et de mener un débat éclairé pour déterminer si les gouvernements et les entreprises obtiennent des résultats équitables. Des poches de l'espace réservé à la société civile ont été protégées et certains militants courageux les ont occupées. L'ITIE mérite d'être félicitée à ce propos.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir – notamment en ce qui concerne la participation de l'État et les licences. Nous devons nous éloigner des Rapports ITIE et redoubler d'efforts pour intégrer la déclaration ITIE dans les systèmes



nationaux. La transparence doit faire partie intégrante des systèmes des gouvernements et des entreprises et en devenir un élément ordinaire. En ce qui concerne la transparence sur la propriété effective, de nombreux enseignements ont été tirés des données collectées dans le cadre du processus de déclaration ITIE. Davantage peut être accompli dans l'établissement du cadre légal concernant les informations à inclure dans les registres miniers ou pétroliers ou, encore mieux, dans les registres des entreprises, comme c'est le cas au Ghana et en Zambie.

Nos systèmes et processus ont tendance à se focaliser davantage sur les aspects négatifs que sur l'impact. De plus, comme le montre clairement la Validation ITIE, la situation sur l'ensemble du continent est contrastée. Mais ne nous y trompons pas – l'orientation générale des progrès réalisés dans les contextes les plus difficiles et sur les questions les plus complexes est positive, comme en attestent les exemples présentés dans cette publication. L'expansion de la transparence et l'examen plus approfondi de la part du public permettent aux réformateurs partout en Afrique de s'assurer que les richesses provenant des ressources extractives bénéficient comme elles le devraient aux citoyens de toutes les nations du continent.

A handwritten signature in black ink that reads "Fredrik Reinfeldt". The signature is fluid and cursive.

— Fredrik Reinfeldt, président de l'ITIE
Dakar, Sénégal
31 octobre 2018

Le fonctionnement de l'ITIE

La norme mondiale pour la bonne gouvernance des ressources pétrolières, gazières et minières

La Norme ITIE exige la divulgation d'informations sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur extractif, depuis l'octroi des droits d'extraction jusqu'à la manière dont les revenus parviennent au gouvernement, et les bénéfices que le public en retire.

24 sur 51
pays de mise en
œuvre sont en
Afrique

LA MISE EN ŒUVRE de la Norme se déroule au niveau national. La direction internationale de l'ITIE, composée du Secrétariat et du Conseil d'administration, soutient et encourage une mise en œuvre efficace dans chaque pays membre. Le Conseil d'administration international de l'ITIE est chargé de faire respecter la Norme ITIE. À cette fin, il assure un suivi et une évaluation des progrès réalisés dans les pays en matière de satisfaction aux Exigences de la Norme. Tous les pays mettant en œuvre l'ITIE sont assujettis à cette même norme mondiale. Chaque pays qui devient un membre de l'ITIE est évalué relativement à la Norme ITIE par le biais d'un processus que l'on appelle la Validation.



L'ITIE a renforcé les capacités des citoyens en leur donnant accès à des informations cruciales qu'ils peuvent utiliser pour demander des comptes au gouvernement et aux autres acteurs dans les industries extractives et pour formuler des recommandations en faveur de réformes dans ces secteurs stratégiques de notre vie nationale.

— S. E. Muhammadu Buhari, président du Nigeria

LA VALIDATION

La Validation constitue un élément essentiel du processus ITIE. Elle permet d'évaluer la performance d'un pays, de promouvoir le dialogue et l'apprentissage à l'échelle de ce pays, et préserve l'intégrité de l'ITIE en soumettant les pays de mise en œuvre à la même norme mondiale.

Lors de la Validation, les progrès d'un pays sont évalués relativement aux 33 Exigences de la Norme ITIE, dans le cadre d'un examen des données disponibles et d'entretiens avec les directeurs d'entreprises locales, de fonctionnaires et de membres de la société civile. Une partie externe indépendante, appelée un Validateur, est sollicitée pour examiner et confirmer les résultats de ce processus. À la fin du processus de Validation, le Conseil d'administration de l'ITIE octroie au pays validé l'une des quatre désignations suivantes : « aucun progrès », « progrès inadéquats », « progrès significatifs » ou, si tous les éléments de la Norme ont été satisfaits, le plus haut niveau – « progrès satisfaisants ». Le Validateur publie également un rapport final de Validation, qui documente les conclusions du processus de Validation et, si nécessaire, propose des recommandations de mesures correctives qui peuvent aider le pays à améliorer les divulgations et à renforcer la gouvernance.

Plus de **200 personnes** sont membres de Groupes multipartites supervisant la mise en œuvre de l'ITIE dans **24 pays** africains.

Progrès de la Validation en Afrique

Au 11 octobre 2018, 18 pays d'Afrique ont été validés.

Catégories	Exigences	Nigeria	Ghana	Mauritanie	Liberia	Mali	Mozambique	Tanzanie	Zambie	Niger	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Sénégal	Togo	Cameroun	Madagascar	Congo, Rép. du	Sao Tomé and Príncipe (2nd Validation)	Seychelles
Suivi par le Groupe multipartite	#1.1 Engagement de l'État	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#1.2 Engagement des entreprises	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#1.3 Engagement de la société civile	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#1.4 Gouvernance du Groupe multipartite	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#1.5 Plan de travail	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Licences et contrats	#2.1 Cadre légal	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#2.2 Octroi de licences	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#2.3 Registres des licences	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#2.4 Politique en matière de divulgation des contrats	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#2.5 Propriété réelle	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#2.6 Participation de l'État	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Suivi de la production	#3.1 Données de prospection	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#3.2 Données de production	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#3.3 Données d'exportation	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Collecte des revenus	#4.1 Exhaustivité	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.2 Revenus en nature	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.3 Accords de troc	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.4 Revenus issus du transport	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.5 Transactions liées aux entreprises d'État	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.6 Paiements infranationaux directs	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.7 Désagrégation	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.8 Ponctualité des données	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#4.9 Qualité des données	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Attribution des revenus	#5.1 Répartition des revenus	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#5.2 Transferts infranationaux	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#5.3 Gestion des revenus et des dépenses	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Contribution socio-économique	#6.1 Dépenses sociales obligatoires	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#6.2 Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#6.3 Contribution à l'économie	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Résultats et impact	#7.1 Débat public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#7.2 Accessibilité des données	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#7.3 Suivi des recommandations	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	#7.4 Résultats et impact de la mise en œuvre	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Évaluation globale		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

* Progrès significatifs avec améliorations

● Au-delà des Exigences. Le pays est allé au-delà des Exigences.

● Progrès satisfaisants. Tous les aspects de l'Exigence ont été mis en œuvre et l'objectif général de cette dernière a été rempli.

● Meaningful progress. Significant aspects of the requirement have been implemented and the broader objective of the requirement is being fulfilled.

● Progrès inadéquats. Des aspects importants de l'Exigence n'ont pas été mis en œuvre et l'objectif général de cette dernière est loin d'être rempli.

● Aucun progrès. Tous les aspects ou presque de l'Exigence restent à mettre en œuvre et l'objectif général de cette dernière n'est pas rempli.

● L'Exigence est seulement encouragée ou recommandée et ne doit pas être prise en compte dans l'évaluation de la conformité.

● Le Groupe multipartite a démontré que cette Exigence n'est pas applicable au pays.

Le processus ITIE



1

Un Groupe multipartite national, formé de représentants du gouvernement, des entreprises et de la société civile, décide de la manière dont le processus ITIE fonctionnera dans son pays.

2

Des informations et des données clés sur la gouvernance des industries extractives sont divulguées, ainsi que des recommandations pour améliorer la gouvernance du secteur.

3

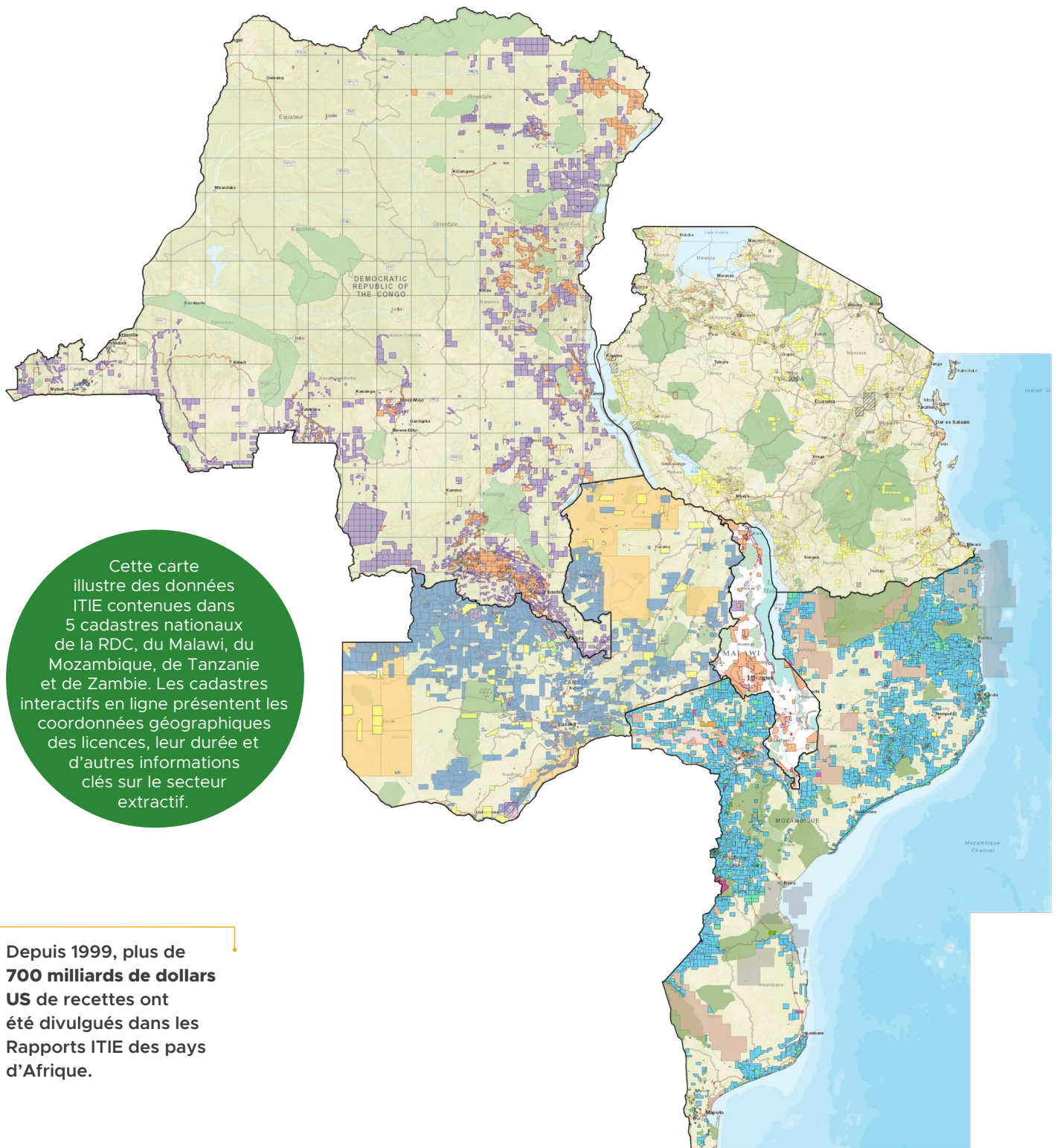
Ces informations sont largement diffusées afin d'éclairer le débat public et de permettre la prise en compte de ces recommandations.

Etude de cas de pays

En 2018, le Sénégal est devenu le premier pays d'Afrique à avoir réalisé des progrès satisfaisants relativement à la Norme ITIE. Cet accomplissement représente le couronnement de cinq années de travaux intensifs et de progrès rapides depuis que le Sénégal s'est lancé dans la mise en œuvre de l'ITIE en 2013. Dans les domaines de la transparence des contrats et des dépenses sociales, le pays a dépassé les Exigences ITIE. L'engagement des citoyens a également été l'un des principaux aspects des efforts de l'ITIE Sénégal, la publication de données permettant manifestement d'éclairer le débat public et d'étendre l'accès des citoyens aux divulgations régulières d'informations sur le secteur extractif, notamment par le biais du site Internet de l'ITIE Sénégal.

Divulgaration des données ITIE en ligne

De plus en plus, les pays de l'ITIE présentent publiquement les informations sur leurs secteurs extractifs en ligne au travers de divers systèmes de déclaration en format données ouvertes, tels que des bases de données, des portails, des sites Internet et autres supports. En créant des points d'accès pour la publication continue de données dans un format ouvert dans leurs propres publications et sites Internet, les systèmes des gouvernements et des entreprises deviennent transparents à la source. Cette divulgation systématique des données est ce que l'on appelle l'intégration. Lorsque les gouvernements et les entreprises intègrent les divulgations ITIE, les secrétariats nationaux peuvent davantage s'attacher à analyser les données, à combler les lacunes et à orienter le débat sur les réformes.



Cette carte illustre des données ITIE contenues dans 5 cadastres nationaux de la RDC, du Malawi, du Mozambique, de Tanzanie et de Zambie. Les cadastres interactifs en ligne présentent les coordonnées géographiques des licences, leur durée et d'autres informations clés sur le secteur extractif.

Depuis 1999, plus de **700 milliards de dollars US** de recettes ont été divulgués dans les Rapports ITIE des pays d'Afrique.

Le Liberia et la Sierra Leone utilisent un registre centralisé des licences minières dressant la liste des plus grandes entreprises minières du pays et créant le lien entre ces entreprises, leurs licences et les paiements pertinents.

La Guinée dispose d'un portail des contrats en ligne, où sont publiés 71 contrats, et l'entreprise d'État Sogupami publie ses bilans financiers audités sur son site Internet.

► **POUR EN SAVOIR PLUS** : contratsminiersguinee.org

Les industries extractives de l'Afrique

Un continent où les réserves de pétrole, de gaz et de minerais sont encore peu explorées

Les ressources extractives de l'Afrique demeurent sous-exploitées, malgré le fait que 30% des ressources mondiales de minerais s'y trouvent. Les réserves de pétrole du continent représentent 8% des réserves mondiales et ce chiffre s'élève à 7% pour le gaz naturel. Les minerais représentent en moyenne 70% des exportations totales de l'Afrique, 28% du produit intérieur brut. La contribution du secteur extractif aux finances publiques est significative et les dépenses publiques de certains pays en dépendent entièrement. Les déclarations ITIE suivent ces flux de revenus cruciaux et publient l'information expliquant le rôle de ce secteur-clé dans l'économie.

LES ACTIVITÉS D'EXPLORATION ont été limitées auparavant par un manque d'infrastructure, l'instabilité politique, les conflits, la corruption et des législations contradictoires. La région reste perçue comme un environnement à haut risque pour les investisseurs et en combinaison avec les conséquences de la chute des prix des matières premières après 2010, cela a limité l'accès au financement pour les activités d'exploration et d'extraction sur le continent dans son ensemble.

La croissance des activités d'exploration des vingt dernières années a permis de faire passer les réserves de pétrole prouvées de l'Afrique de 75 milliards de barils à 126, soit une augmentation de 68%. Pour le gaz naturel le chiffre est passé de 10 à 14 mètres cubes, soit une croissance de 35%.

Environ 30 % de toutes les réserves de minéraux dans le monde sont en Afrique

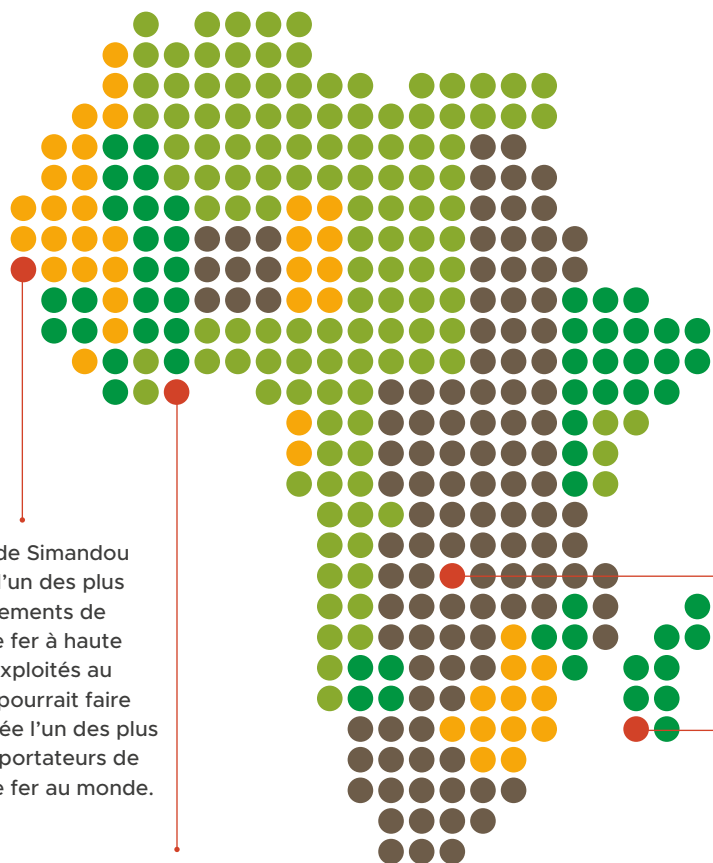
— Centre africain des ressources naturelles (2016). « Catalyser la croissance et le développement par une gestion efficace des ressources naturelles ». Groupe de la Banque africaine de développement.



Tout le monde dit que l'Afrique est riche en ressources naturelles mais personne ne sait si c'est la vérité. Les dépenses d'exploration s'élèvent à moins de 5 dollars US au kilomètre carré. Ce chiffre s'élève à plus de 60 dollars US en Australie et au Canada par exemple. Il nous faut renforcer la transparence, assurer des droits de propriété et adopter de nouvelles technologies pour explorer et développer les ressources naturelles afin que celles-ci bénéficient aux citoyens africains.

— Mamadou Bady Baldé, directeur Afrique de l'ITIE

Réserves en Afrique



- **Pétrole**
Pétrole/gaz naturel/produits pétroliers/
pétrole brut
- **Métaux + Minéraux**
Fer/minéral/phosphates/aluminium/
uranium/Cuivre
- **Métaux + minéraux précieux**
Or/diamants/platine
- **Terres**
Agriculture/planification régionale
et urbaine/réserves naturelles

Le projet de Simandou porte sur l'un des plus vastes gisements de minerai de fer à haute teneur inexploités au monde. Il pourrait faire de la Guinée l'un des plus grands exportateurs de minerai de fer au monde.

Le Ghana, qui est le 10e plus grand producteur d'or au monde, dispose d'un secteur pétrolier en mer croissant, où les activités de prospection augmentent.

La République démocratique du Congo possède les plus grandes réserves de cobalt au monde, dont on estime qu'elles représentent environ 3,5 millions de tonnes métriques.

La mine d'Ambatovy à Madagascar est l'une des plus grandes mines de nickel au monde, avec une capacité de production annuelle de 60 000 tonnes (132,2 millions de livres) de nickel et de 5 600 tonnes (12,3 millions de livres) de cobalt.

Source: Centre Africain des Ressources Naturelles (2016).
Accélérer le développement et la croissance grâce à la bonne gestion des ressources naturelles.

La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) prévoit que les investissements directs étrangers (IDE) en Afrique augmenteront d'environ 20 % en 2018, pour atteindre 50 milliards de dollars US.

— Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (2018). Communiqué de presse « *Les investissements étrangers directs vers l'Afrique ont diminué de 21 % en 2017, selon un rapport des Nations Unies* ».

Il est estimé que l'Afrique détient au moins 30% des ressources en minerais du monde selon la Banque mondiale, un chiffre qui augmentera vraisemblablement avec l'augmentation des activités d'exploration. Les réserves africaines sont également de meilleure qualité que la moyenne mondiale, les minerais étant plus accessibles et de meilleure qualité qu'ailleurs.

Selon la Banque mondiale, les pays d'Afrique qui sont riches en ressources ont connu une croissance économique plus rapide que les autres pays de la région mais le niveau de réduction de la pauvreté est moindre dans ces pays par rapport aux pays africains sans grandes ressources naturelles. Il apparaît clairement que les revenus des industries extractives en Afrique n'ont pas bénéficié à la majorité des citoyens.

Depuis plus de dix ans, l'ITIE travaille avec les gouvernements sur tout le continent pour apporter plus de lumière sur le secteur par le biais d'exigences de déclaration efficaces. Les données déclarées ont été discutées et analysées par des Groupes multipartites de l'ITIE qui ont ouvert la voie à un développement et une gestion responsables de l'extraction des ressources nationales.

Étude de cas de pays – industries extractives

En pleine période faste pour les matières premières, en 2007, lorsque la **République démocratique du Congo (RDC)** a commencé à mettre en œuvre l'ITIE, le secteur minier était considérablement affaibli, après plusieurs décennies de conflits, de corruption, d'instabilité politique et d'activités illicites. Autrefois le moteur de la croissance du pays, cette industrie était tombée en désuétude, et l'État s'est retrouvé avec d'importantes dettes du fait de certaines entreprises d'État. Malgré les richesses potentielles provenant des vastes ressources naturelles du pays, près de deux tiers des habitants vivaient encore sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un dollar par jour, selon la Bande mondiale.

Dans ce contexte, le gouvernement de la RDC s'est engagé à mettre en œuvre l'ITIE dans l'espoir d'attirer des investissements directs étrangers et de revigorer ainsi son secteur minier, tout en veillant à ce que les revenus issus de cette initiative fassent l'objet d'une gestion responsable, au profit de tous les citoyens. Les Rapports ITIE de 2007 à 2015 indiquent que, dans une certaine mesure, ces efforts visant à mobiliser les ressources nationales ont porté leurs fruits. En effet, les rapports ITIE couvrant les exercices de 2007 à 2015 ont présenté une hausse régulière des recettes gouvernementales, hormis une légère diminution en 2009 due à la faiblesse des prix des matières premières. En 2010, les revenus collectés dans le secteur minier ont dépassé ceux des secteurs pétrolier et gazier et, pour la première fois, 63 % des 875 millions de dollars des revenus extractifs provenaient de l'exploitation minière. En 2015, le secteur extractif a généré 1,7 milliard de dollars US, dont 82 % provenaient du secteur minier.

CADRE D'INFORMATION SUR LA FORESTERIE

Toutes les ressources ne nécessitent pas des travaux de prospection : dans plusieurs pays d'Afrique, le cadre de la déclaration ITIE a été étendu pour y intégrer le secteur forestier. L'exploitation forestière illicite prive les citoyens locaux de bénéfices environnementaux et financiers.

Au **Liberia**, la foresterie représentait plus de 15 % des recettes gouvernementales en 2015. Grâce aux divulgations ITIE du Liberia, y compris l'accès public aux contrats, la société civile a été en mesure de mener des activités de suivi qui ont mis à jour des procédures corrompues de délivrance de permis d'exploitation forestière dans les forêts revendiquées par les communautés.

En **République du Congo**, la foresterie a enregistré une croissance telle que sa valeur est dix fois supérieure à celle de l'exploitation minière, bien que le pétrole et le gaz continuaient de représenter la plus grande part des recettes gouvernementales.

Au **Malawi**, la foresterie est le plus grand secteur couvert dans la déclaration ITIE et représentait près de 50 % des revenus extractifs du pays en 2016.

Exigence 3.1 de la Norme ITIE:

Les pays mettant en œuvre l'ITIE divulgueront une vue d'ensemble des industries extractives, y compris toute activité importante de prospection.

La RDC exporte à l'heure actuelle 67 % du cobalt dans le monde, un composant essentiel des produits technologiques modernes, tels que les batteries lithium-ion qui alimentent les téléphones intelligents et les voitures électriques. En raison du déséquilibre entre l'offre et la demande de cobalt à l'échelle mondiale, le prix de ce minerai rare a plus que doublé en 2017. Détenant 70 % des réserves mondiales, la RDC devrait jouer un rôle majeur en tant que plus grand exportateur de cobalt au monde et dans la transition énergétique vers une économie mondiale à faible émission de carbone.



Mine de cuivre de Katanga.
Photo: Glencore PLC

La mobilisation des ressources nationales

Consolider la collecte des impôts

La mobilisation de ressources nationales consiste à augmenter le flux des impôts et d'autres revenus qui sont versés dans les caisses du gouvernement. La mise en œuvre de la Norme ITIE élargit l'accès aux informations sur les revenus extractifs dans plusieurs pays d'Afrique et informe les citoyens sur les revenus qui sont versés.

DANS LE SECTEUR EXTRACTIF, les flux de revenus prennent plusieurs formes : impôts, redevances, part de production et primes liées aux activités de prospection et de production. L'évaluation de la mobilisation de ressources nationales existantes et potentielles dans le secteur extractif doit passer par une appréciation claire du volume de recettes générées ainsi que des politiques fiscales, des règles fiscales pertinentes et des réglementations connexes.

L'ITIE contribue à la mobilisation de ressources nationales en publiant des données qui peuvent aider le gouvernement et la société civile à évaluer si le montant versé au titre des impôts est correct. Les données ITIE aident également

à améliorer l'administration fiscale, à identifier les pratiques qui entravent la taxation, et à promouvoir un dialogue sur les politiques et les réformes budgétaires. L'accessibilité publique des informations fiscales promeut un examen plus approfondi de la part public, en offrant aux parties intéressées et aux citoyens concernés davantage d'opportunités pour comprendre et mener un suivi des politiques budgétaires, des réformes prévues et de l'administration fiscale.

Bien que les revenus du secteur minier en **République démocratique du Congo (RDC)** augmentent peu à peu, ce n'est là que la première étape de la mobilisation des ressources nationales. De même que la hausse des recettes



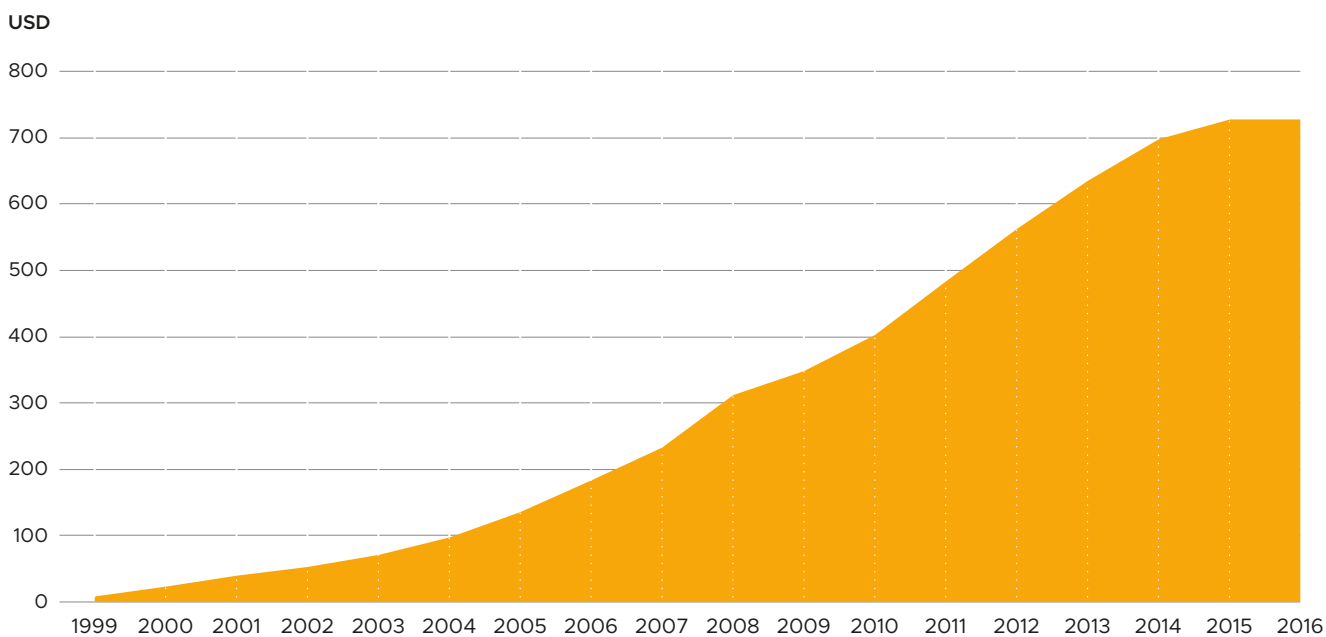
Un manque de transparence, une mauvaise gouvernance et une mauvaise gestion des flux monétaires pourraient alimenter la corruption, conduire au déclin des institutions de l'État, et se

traduire par une opportunité manquée pour le développement. L'ITIE, qui a récemment élargi son mandat, qui ne concernait que les informations axées sur les recettes, pour y inclure davantage d'informations contextuelles, est un outil essentiel pour lutter contre ces risques qui devrait être promu et rationalisé.

— Faure, Mylène ; Rakotomalala, Olivia ; Pelon, Remi (2015). *Retombées économiques de l'exploitation minière industrielle à Madagascar : résumé de recherche*. Washington, D.C. : Groupe de la Banque mondiale.

En Afrique subsaharienne, les recettes fiscales correspondaient à **moins d'un cinquième** du PIB. La moyenne dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) représente un peu plus d'un tiers du PIB.

Total des recettes gouvernementales divulguées dans les pays de l'ITIE en Afrique (en milliards de dollars US)



globales, l'augmentation de la part des revenus versés au Trésor public est tout aussi importante. Lorsque la mise en œuvre de l'ITIE a démarré en RDC, moins de la moitié des revenus extractifs était versée au Trésor public. Aujourd'hui, le Trésor public perçoit plus de deux tiers de ces revenus. Étant donné que les fonds du Trésor public correspondent au budget, les agences gouvernementales peuvent plus facilement superviser et planifier les dépenses.

Bien que l'amélioration de la gestion des revenus soit un grand pas en avant, la collecte des revenus en général continue de susciter d'importantes préoccupations. Selon les chiffres des exportations, certaines entreprises en RDC pourraient ne pas déclarer la totalité de leurs exportations. En conséquence, il est possible que ces entreprises payent implicitement un taux d'imposition sur les exportations de 10 %, une valeur largement inférieure au taux établi. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer que la mobilisation des ressources nationales en RDC maintient son cap.

Par le passé, la collecte de données en **Mauritanie** était un processus chronophage et requérant beaucoup de main-d'œuvre, reposant sur une documentation physique. Aujourd'hui, l'ITIE Mauritanie attribue des numéros d'identification fiscale aux entreprises et applique

la classification du Manuel de statistiques de finances publiques du Fonds monétaire international adapté à l'ITIE pour les flux de revenus extractifs. Cette innovation a permis au gouvernement d'identifier des entreprises et des flux de revenus spécifiques et a consolidé le prélèvement des impôts.

Au **Mozambique**, la déclaration ITIE a contribué à améliorer la collaboration interagences, facilitant ainsi l'efficacité de la procédure de collecte d'impôts. Pour calculer la taxe sur la location superficielle, l'administration fiscale s'appuie sur des données précises provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources minérales concernant les coordonnées des licences. Compte tenu des incohérences des données qui ont été relevées dans la déclaration ITIE, le gouvernement procède actuellement à la mise en œuvre de réformes visant à améliorer les échanges de données entre les différentes agences impliquées.

Le **Nigeria** a été confronté à d'importantes difficultés en matière de gestion des revenus provenant des secteurs pétrolier et gazier, et l'ITIE Nigeria a fait preuve d'efficacité en parvenant à améliorer la transparence et la redevabilité dans ce domaine. Les Rapports ITIE du Nigeria informent les citoyens nigériens sur les flux de revenus dans le secteur et sur la



L'ITIE a contribué à ouvrir les secteurs pétrolier, gazier et minier. Autrefois, ces secteurs étaient un trou noir. Très peu de personnes savaient ce qui s'y passait. L'ITIE a considérablement changé la donne. Nous sommes parvenus à retrouver de grandes quantités de revenus pétroliers "perdus" et à les récupérer.

— Zainab Ahmed, ministre des Finances par intérim du Nigeria et membre du Conseil d'administration de l'ITIE

manière dont les agences fédérales compétentes collectent et distribuent les revenus monétaires et en nature. Entre 1999 et 2015, les Rapports ITIE du Nigeria ont divulgué des gains totalisant près de 600 milliards de dollars US provenant des secteurs pétrolier et gazier, et 17 milliards de dollars US provenant du secteur des minéraux solides entre 2007 et 2015. Plus de 3 milliards de dollars US ont déjà été récupérés grâce à la déclaration ITIE du Nigeria, et 20 milliards de dollars US supplémentaires de revenus recouvrables ont été divulgués dans les Rapports ITIE du Nigeria.

L'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Nigeria se reflète dans la disponibilité accrue de données crédibles et cruciales et dans la hausse de la demande de réformes de la part du public. Les Rapports ITIE du Nigeria ont amélioré la mobilisation des ressources nationales, renforcé le débat public et sensibilisé davantage la société sur les options politiques dans le secteur extractif.

En **Sierra Leone**, la mobilisation des revenus du secteur extractif passe souvent par une collaboration entre différentes agences de réglementation et de collecte des revenus. Le processus ITIE a souligné le défi majeur que pose l'absence de coordination entre agences pour la collecte des revenus. De ce fait, le gouvernement a établi un groupe de travail sur les revenus du secteur extractif pour aider à assurer un suivi des possibilités identifiées en matière de renforcement de l'efficacité de la collecte de revenus. La déclaration ITIE a également présenté des recommandations utiles concernant l'amélioration de la collecte

des revenus provenant du secteur minier. Ces recommandations visent notamment à assurer une cohérence entre les conditions budgétaires pour tous les contrats miniers et pétroliers ainsi qu'un suivi adéquat des transferts de licences en vue de l'imposition potentielle des plus-values.

Il est important de disposer de données fiables sur les volumes que produisent les entreprises pétrolières, gazières et minières afin de calculer précisément les impôts et les redevances au titre de la production. En **Zambie**, la déclaration ITIE a identifié des écarts majeurs dans les chiffres sur la production provenant de différentes agences gouvernementales. Ces différences rendaient de fait difficile l'évaluation du montant des redevances au titre de la production minière que le gouvernement devrait percevoir, et ce dernier s'est donc efforcé d'améliorer la collecte et le contrôle des données dans ce domaine. Désormais, les principales agences gouvernementales mènent la collecte et le suivi des données sur la production provenant des entreprises, en procédant projet par projet. L'ITIE Zambie collabore avec le ministère des Mines et l'administration fiscale afin de déterminer la manière de divulguer ces informations de manière régulière et de les utiliser pour analyser la collecte des redevances de projets miniers.

Les audits de 2009 à 2011 de l'ITIE Nigeria ont permis de retrouver 9,8 milliards de dollars US dus au gouvernement nigérian par les entreprises pétrolières.



Mine de chrome de Kroondal.
Photo: Glencore PLC





La transparence des revenus locaux

Apporter les bénéfices des revenus extractifs aux communautés locales

Dans de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE en Afrique, les communautés locales perçoivent des revenus extractifs sous forme de transferts provenant du gouvernement central ou de paiements directs provenant des entreprises qui y mènent leurs activités. Ces paiements représentent une faible portion des revenus nationaux, mais ils représentent des contributions essentielles pour les communautés qui sont directement concernées par les activités extractives. L'ITIE aide à déterminer si les montants transférés sont adéquats et si les gouvernements locaux perçoivent ces fonds dans les délais prévus.

LA DÉCLARATION ITIE A PERMIS de mettre en lumière de nombreux cas où des gouvernements nationaux ne distribuaient pas les transferts infranationaux de manière systématique. A **Madagascar**, au **Sénégal** et en **République du Congo** par exemple, les Rapports ITIE locaux ont montré que des décrets gouvernementaux portant attribution de petites parts des revenus aux communautés locales n'étaient pas appliqués dans la pratique. Dans ces cas, l'ITIE collabore avec le gouvernement et les communautés locales pour s'assurer que ces dernières perçoivent rapidement les revenus qui leur reviennent. Deux études de cas à Madagascar soulignent les résultats des travaux de l'ITIE dans ce sens, en présentant à la fois les difficultés existantes et les opportunités qu'offrent les paiements et les transferts infranationaux.

Les maires à Madagascar utilisent les Rapports ITIE pour exiger la part des revenus qui revient à leurs communautés respectives

Depuis 2011, les maires des communautés affectées par des activités minières à Madagascar utilisent la déclaration ITIE pour s'assurer que les revenus dus à leurs communautés locales sont effectivement payés. Le deuxième Rapport ITIE de Madagascar a montré que les revenus perçus au niveau administratif central pour le compte des communautés locales n'avaient pas été transférés à leurs bénéficiaires respectifs. Il a permis de comprendre les principaux facteurs qui ont empêché les communautés

Huit pays de l'ITIE en Afrique publient les **paiements versés directement** par les entreprises aux gouvernements infranationaux, onze publient les **paiements extractifs versés par le gouvernement central** au gouvernement infranational et quatorze publient les **paiements sociaux des entreprises vers les communautés**.

locales de toucher les revenus dus, y compris des arriérés à recevoir. Les maires des communautés affectées par des activités minières se sont appuyés sur les données contenues dans les Rapports ITIE pour formuler une plainte officielle auprès du ministère de la Décentralisation. Cette action a déclenché un débat plus général sur les transferts locaux à Madagascar, et une enquête subséquente a révélé l'existence de l'équivalent de trois à quatre années de revenus non payés aux municipalités locales. Selon le rapport, dans certains cas, les transferts de fonds étaient effectués sur les comptes personnels de fonctionnaires locaux, un grand nombre de municipalités ne disposant pas de comptes bancaires. Les déclarations ITIE suivantes ont été étendues et comprennent désormais des liens vers une budgétisation participative au niveau local, ainsi qu'une liste des montants précis des revenus impayés à transférer aux communautés locales.

La mine d'Ambatovy et les retenues de ristournes

Les Rapports ITIE de Madagascar ont identifié des écarts de plus de 12 millions de dollars US dans les décaissements des taxes infranationales (appelées les ristournes) aux communautés concernées par les activités minières à la mine d'Ambatovy. La mine d'Ambatovy est le plus grand projet d'investissement étranger du pays et l'une des plus vastes exploitations minières de l'Afrique subsaharienne. Le projet est immense. L'entreprise a construit un pipeline reliant la mine au site de l'usine où le cobalt et le nickel sont raffinés. Elle a également établi un site pour les résidus et a procédé à l'extension des capacités du port de Toamasina afin de rendre possible la prise en charge des volumes accrus de marchandises exportées.

Compte tenu de l'envergure des activités d'Ambatovy, une grande incertitude régnait quant aux communautés devant bénéficier de paiements locaux et quant au montant de ces paiements. Ne sachant exactement à qui les verser, Ambatovy a conservé ces fonds qui, en 2017, avaient atteint une valeur représentant 12 millions de dollars US de ristournes.

Le Groupe multipartite de l'ITIE Madagascar a fourni une plateforme de dialogue pour traiter et répondre aux préoccupations concernant le décaissement de ces fonds. En 2015, le gouvernement et Ambatovy ont établi un comité multipartite, auquel l'ITIE Madagascar a participé, pour trouver une solution. Le gouvernement a publié deux décrets en décembre 2017 et en avril 2018 clarifiant le statut et l'identité des bénéficiaires des ristournes. La déclaration ITIE place maintenant l'accent sur le suivi des transferts de ces revenus dans les 20 communautés identifiées. À l'avenir, l'une des principales priorités de l'ITIE Madagascar consistera à améliorer davantage sa déclaration sur le décaissement des transferts infranationaux, dont les ristournes d'Ambatovy constituent une part importante.

Paievements sociaux des entreprises

Suivi de la responsabilité sociale des entreprises et des paiements versés aux communautés

Outre les impôts prélevés par les gouvernements centraux, régionaux et locaux, les entreprises extractives apportent souvent des contributions aux gouvernements régionaux et locaux, aux communautés, aux organisations non gouvernementales et à d'autres entités dans leurs domaines respectifs.

LES DÉPENSES SOCIALES peuvent se présenter sous une multitude de formes. Il peut s'agir de versements financiers (des dons, des subventions ou d'autres types de transferts d'argent), de transferts d'actifs, par exemple la construction de routes ou d'écoles, ou encore de la prestation de services tels que des formations ou des soins de santé. Dans certains cas, ces dépenses

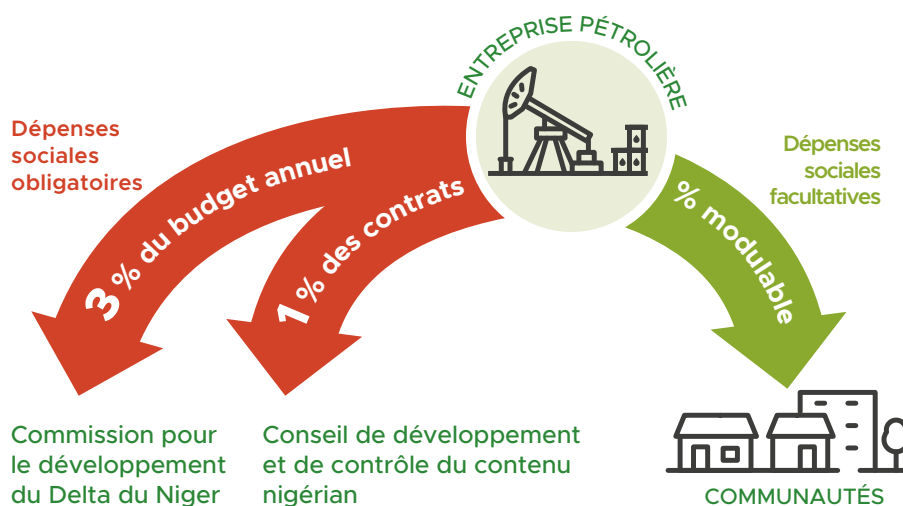
sociales reposent sur des obligations légales ou contractuelles. Dans d'autres, les entreprises font des contributions sociales volontaires.

Les paiements sociaux – en nature ou en espèces – sont une forme de contribution versée par les entreprises à une région ou à une communauté et doivent être pris en compte à ce titre. Souvent, les communautés ne savent pas en quoi consiste

Sur la trace des paiements sociaux au Nigeria

Il est exigé des entreprises que celles-ci versent 3% de leur budget annuel à la Commission pour le développement du Delta du Niger et 1% des contrats du secteur amont au Conseil de développement et de contrôle du contenu nigérian.

Il n'existe pas de montant obligatoire que les entreprises doivent verser aux communautés locales. Ces paiements sociaux varient plutôt d'un endroit à l'autre, selon ce qui est stipulé dans les accords locaux.



la contribution des entreprises ni ce que celles-ci sont obligées de payer en vertu des contrats qu'elles ont signés. Cela peut susciter une certaine méfiance envers les entreprises et le gouvernement. Il est donc important de publier les montants attendus et réellement versés ou les dons en nature qui ont été effectués afin de broser un tableau plus complet de la situation pour toutes les parties prenantes.

Etudes de cas de pays – paiements sociaux des entreprises

Sao Tomé-et-Principe

Le Rapport ITIE 2015 de **Sao Tomé-et-Principe** présentait les paiements sociaux des entreprises à l'échelle nationale. Par exemple, Oranto Petroleum STP a dépensé 400 000 dollars US en 2015 pour construire trois écoles maternelles et quatre centres sociaux destinés aux personnes âgées dans les régions où l'entreprise menait ses activités. La même année, Sinoangol a effectué un paiement social de 625 000 dollars US, qui a financé l'achat de six camions de pompiers. Ces rapports détaillés permettent aux parties prenantes d'apprécier l'étendue et l'ampleur des paiements sociaux dans chaque région, de déterminer si les paiements correspondent aux accords conclus entre les entreprises et le gouvernement, et d'évaluer les avantages que les paiements sociaux apportent aux communautés locales.

Nigeria

Au **Nigeria**, les dépenses sociales sont divisées en divulgations obligatoires ou facultatives. Les dépenses sociales obligatoires sont des paiements imposés par la loi qui sont affectés à deux agences spécifiques. La Commission pour le développement du Delta du Niger perçoit 3 % du budget annuel de toutes les entreprises pétrolières ou gazières qui opèrent dans la région du Delta du Niger, et le Conseil de développement et de contrôle du contenu nigérien perçoit 1 % de chaque contrat dans le secteur en amont de l'industrie pétrolière et gazière nigérienne, qui est déduit. En 2015, plus de 523 millions de dollars US ont été versés par le secteur extractif dans le cadre de dépenses sociales obligatoires.

Les dépenses sociales facultatives sont généralement des programmes de développement communautaire qui reposent sur des protocoles d'accord. Ces protocoles d'accord sont des contrats conclus entre des entreprises extractives et les communautés où elles mènent leurs activités. Bien que les entreprises doivent généralement engager certaines dépenses sociales à l'échelle locale afin que leurs plans annuels soient approuvés par le gouvernement, le montant exact et la nature de ces projets ne sont pas entérinés dans des lois ou des réglementations, ce qui offre une certaine flexibilité aux entreprises dans leur niveau d'engagement auprès des communautés.

En 2015, les entreprises du secteur extractif au Nigeria ont dépensé **40 millions** de dollars US en faveur de divers projets locaux.

La transparence des contrats

Faire des contrats ouverts la norme

L'ITIE a commencé à encourager la transparence des contrats en 2013. Depuis, plus de 800 contrats ont été publiés dans plus de 30 pays mettant en œuvre l'ITIE, et 16 entreprises soutenant l'ITIE se sont déclarées en faveur de la transparence des contrats. Plus de la moitié des pays de l'ITIE en Afrique ont commencé à divulguer les contrats.

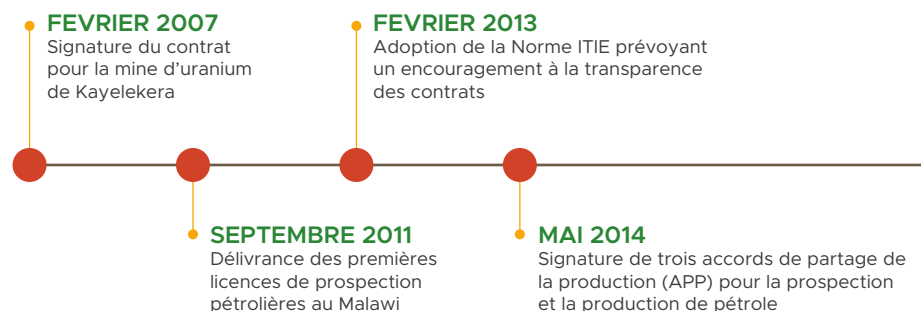
14 pays de l'ITIE ont publié au moins un contrat

LES CONTRATS DÉTERMINENT la relation juridique et financière entre des entreprises extractives et un gouvernement hôte. La publication ouverte et accessible des contrats est essentielle pour assurer un suivi efficace du secteur extractif. La publication des contrats offre également un grand nombre d'autres avantages : elle encourage les investissements directs étrangers, contribue à endiguer la désinformation, facilite la modélisation et améliore la coordination entre différentes agences gouvernementales. Les pays de l'ITIE sont à l'avant-garde de la transparence des contrats, et les secrétariats nationaux sont souvent le forum de discussions sur la manière de réformer les systèmes afin d'assurer une publication systématique des contrats.

Selon une étude menée par l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) en 2017, la divulgation des contrats est en passe de devenir la norme parmi les pays membres de l'ITIE. En Afrique, 14 pays mettant en œuvre l'ITIE – plus de la moitié de tous les membres de l'ITIE sur le

Bref historique de la transparence des contrats au Malawi

La transparence des contrats est encouragée par la Norme ITIE. Voici un aperçu de tous les contrats pétroliers, gaziers et miniers que le Malawi a publiés.



continent – ont divulgué au moins certains de ces accords, et d'autres pays ont pris des mesures concrètes pour assurer une telle divulgation. Une étude menée par Oxfam en 2018 sur la politique en matière de divulgation des contrats parmi les plus grandes entreprises extractives a montré que, parmi les 29 entreprises soutenant l'ITIE comprises dans son échantillon, 16 approuvaient, sous une manière quelconque, la transparence des contrats.

Études de cas de pays – transparence des contrats

En Afrique, huit gouvernements ont déjà publié leurs contrats, dont la **République du Congo** (pétrole et gaz), le **Tchad** (pétrole et gaz), le **Ghana** (pétrole et gaz), la **Guinée** (minéraux), la **République démocratique du Congo** (pétrole, gaz et minéraux), le **Liberia** (pétrole, gaz, minéraux et forêts), le **Malawi** (pétrole et gaz), le **Sénégal** (pétrole, gaz et minéraux) et la **Zambie** (minéraux). De plus, malgré l'absence de politique gouvernementale officielle, certains pays assurent également une publication proactive des contrats, comme le **Mali** (mines).

Les organisations de la société civile siégeant aux Groupes multipartites du **Cameroun**, du **Ghana** et du **Malawi** ont intégré la transparence des contrats à leurs programmes respectifs dans le cadre de leur agenda en faveur d'une divulgation totale des contrats. La pression exercée par la société civile au **Cameroun** a contribué à la publication du modèle de contrat de partage de la production pétrolière sur le site Internet de la Société Nationale des Hydrocarbures, une entreprise d'État et a permis de promouvoir une nouvelle loi, en juillet 2018, exigeant la transparence des contrats.

Au **Ghana**, les efforts de la société civile ont abouti à la publication de la totalité des contrats sur un portail établi par la Commission pétrolière. À **Madagascar**, les groupes de la société civile ont également formulé des propositions pour la transparence des contrats dans le cadre des révisions en cours du Code pétrolier et minier.

Lorsque la politique gouvernementale est claire, les processus ITIE à l'échelle nationale réunissent les agences gouvernementales et les organisations de la société civile pour rendre les contrats publics. Les secrétariats nationaux de l'ITIE au **Tchad**, en **République démocratique du Congo**, en **République du Congo** et au **Liberia** ont publié plus de 100 contrats. Les secrétariats nationaux travaillent également au contrôle de l'exhaustivité et de l'accessibilité publique des contrats publiés.



Du point de vue des entreprises, la transparence des contrats permet de renforcer la confiance entre les entreprises, les gouvernements... et les citoyens. Cela montre en effet que l'entreprise n'a rien à cacher et qu'elle est disposée à rendre des comptes conformément aux engagements qu'elle a pris.

— Tom Butler, directeur général du Conseil international des mines et métaux (CIMM)

► **POUR EN SAVOIR PLUS : resourcecontracts.org**



En Afrique, **10 pays de l'ITIE** – le Tchad, la République démocratique du Congo, la Guinée, le Liberia, le Malawi, le Mali, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo – **ont publié tous leurs contrats extractifs en ligne.**

En **Tanzanie**, les résultats d'une enquête ont permis à l'ITIE Tanzanie de promouvoir la divulgation des contrats. En Tanzanie, l'ancien ministre de l'Énergie et des Minéraux a contacté les entreprises extractives qui avaient conclu des accords de partage de mise en valeur ou de production de minéraux avec le gouvernement. Le ministre les a informées du fait qu'il envisageait de publier les accords sur son site Internet et leur a demandé de soumettre des commentaires à ce sujet. Deux entreprises ont répondu en indiquant qu'il était nécessaire de protéger les informations confidentielles et de mener une campagne de sensibilisation du public avant la divulgation des accords. L'ITIE Tanzanie collabore avec le gouvernement et les entreprises pour identifier les meilleures pratiques en vue de la publication de nouveaux contrats à l'avenir.

Au **Malawi**, les organisations de la société civile ont joué un rôle crucial en matière de promotion de la transparence des contrats dans les secteurs pétrolier et gazier. Lorsque le gouvernement a déclaré en 2015 que tous les contrats pétroliers, gaziers et miniers étaient publiés en ligne, l'ITIE Malawi a immédiatement clarifié le fait que cette déclaration n'était que partiellement vraie et que seul le secteur minier était couvert. Grâce aux efforts déployés par les représentants de la société civile auprès de l'ITIE Malawi, les accords de partage de la production pour le secteur pétrolier naissant ont également été rendus publics par la suite. Ces accords sont désormais pleinement accessibles sur le site Internet de Resource Contracts.



Minerai de fer et transport.
Photo: Anglo-American PLC

L'octroi de licences

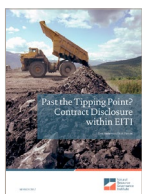
Des solutions numériques ouvertes pour un domaine sensible à la corruption

Les octrois de licences demeurent un domaine où le risque de corruption est élevé. Le manque de transparence et de prévisibilité des octrois de licences augmente les risques dans le cadre de la réalisation d'investissements dans le continent africain, ce qui entraîne une hausse des dépenses en capital pour les projets extractifs. Des procédures d'octroi de licences justes et ouvertes sont nécessaires pour que le secteur extractif en Afrique réalise son plein potentiel.

LA MAJORITÉ DES pays riches en ressources naturelles ont mis en place des systèmes régissant l'octroi des licences d'exploration et d'exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux. Souvent, les procédures relatives aux appels d'offres et à l'octroi des licences sont définies dans des lois et réglementations publiquement disponibles, qui déterminent comment et à quelles conditions les entreprises obtiennent des droits. Toutefois, ces procédures sont encore parfois décidées de manière ad hoc, sont en cours de révision ou ne sont tout simplement pas clairement formulées. La déclaration ITIE a montré que l'octroi de licences est un domaine à risque et, de ce fait, il est essentiel d'assurer la transparence de ces processus pour limiter la corruption et permettre aux citoyens d'accéder à des informations majeures concernant la valorisation des ressources naturelles de leur pays.

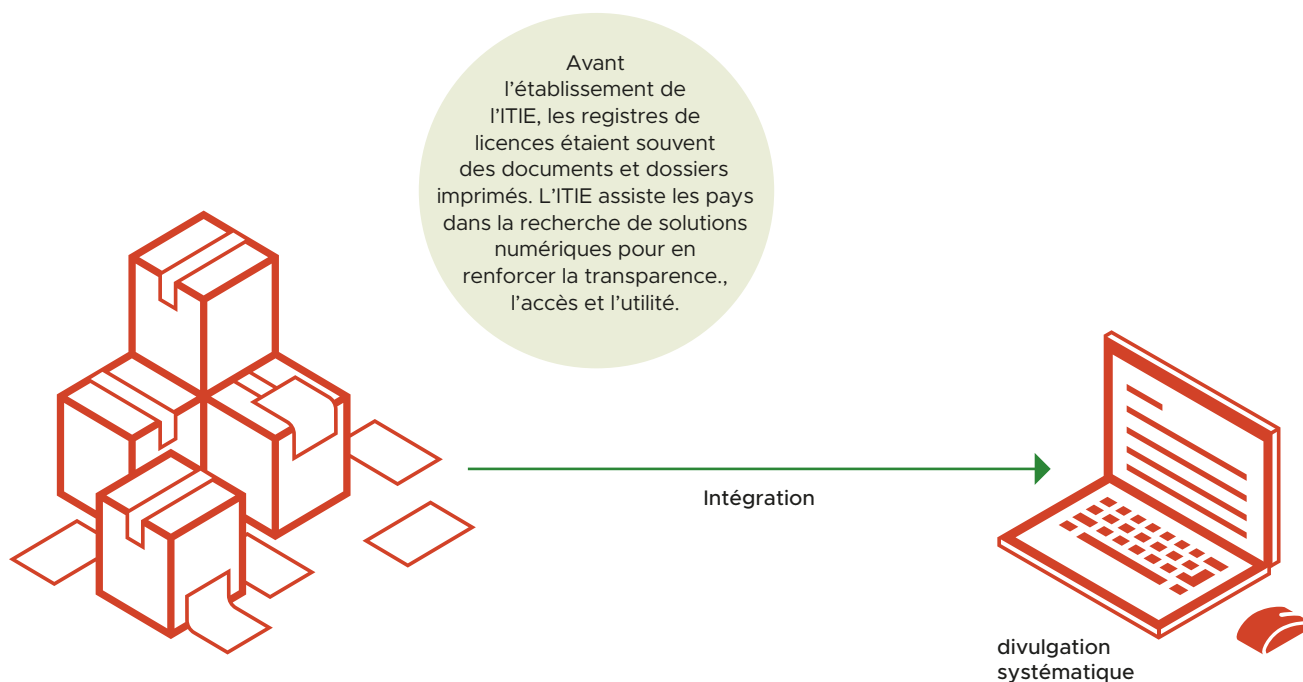
La déclaration ITIE a pour but de souligner les aspects positifs et négatifs de l'évolution des pratiques en matière d'octroi de licences et de fournir des orientations sur la manière d'instaurer la transparence dans ce domaine essentiel.

17 pays de l'ITIE en Afrique disposent d'un **cadastre minier en ligne**, et 12 ont un **registre pétrolier en ligne**.



Publier les contrats et les permis qui énoncent les modalités d'exploitation des ressources naturelles est devenu la règle.

- Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) dans « La publication des contrats dans le cadre de l'ITIE : une norme désormais établie ? »



Études de cas de pays – octroi de licences

Au **Ghana**, la découverte du vaste champ pétrolier de Jubilee en 2007 a transformé la situation du pays, suscitant de nouveaux cycles d'activités de prospection et de découvertes. Jusqu'à récemment, les secteurs pétrolier et gazier étaient régis par la loi sur le pétrole de 1984. La loi prévoyait la conduite d'appels d'offres, mais le ministre disposait également d'un pouvoir discrétionnaire pour négocier directement avec les entreprises. L'ITIE Ghana a permis de souligner qu'en raison de ces négociations directes, il était possible que les licences soient octroyées à des opérateurs inefficaces et que les détails des négociations discrétionnaires demeurent privés. En conséquence, le Rapport ITIE a recommandé que le ministère du Pétrole introduise des cycles d'octrois de licences par le biais d'appels d'offres, puis qu'il publie sur son site Internet les informations sur le processus de sélection pour les contrats adjudgés. Ces recommandations ont été intégrées dans le projet de loi de 2016 sur l'énergie et le pétrole, qui exige que les processus d'appel d'offres ou de négociations directes soient publiés au journal officiel et annoncés dans les médias.

Au **Burkina Faso**, la déclaration ITIE a permis d'identifier un accord entre le gouvernement et une entreprise minière qui n'était pas conforme aux lois et aux réglementations régissant le secteur. Le rapport a également révélé qu'une prime de signature de 10 millions de dollars US avait été payée dans le cadre de l'accord, ce qui était contraire aux lois du pays.

Le **Liberia** a mis à profit le processus ITIE pour examiner la procédure d'adjudication des contrats. Le pays a mené deux « audits des processus après les octrois » qui ont révélé que les procédures officielles n'étaient pas systématiquement respectées. Le premier audit, qui a examiné 68 attributions de contrats en 2013, a conclu que 62 de ces contrats avaient été adjudgés dans le cadre de processus qui n'étaient pas conformes aux lois et aux réglementations. Le deuxième audit, dont les résultats ont été publiés en décembre 2016, a souligné que le volume insuffisant des informations disponibles ne permettait pas de déterminer si les procédures adéquates avaient été respectées pour 127 des 160 contrats adjudgés au cours de la période de janvier 2012 à juin 2015.

Propriété effective

Révéler qui contrôle les entreprises qui opèrent en Afrique

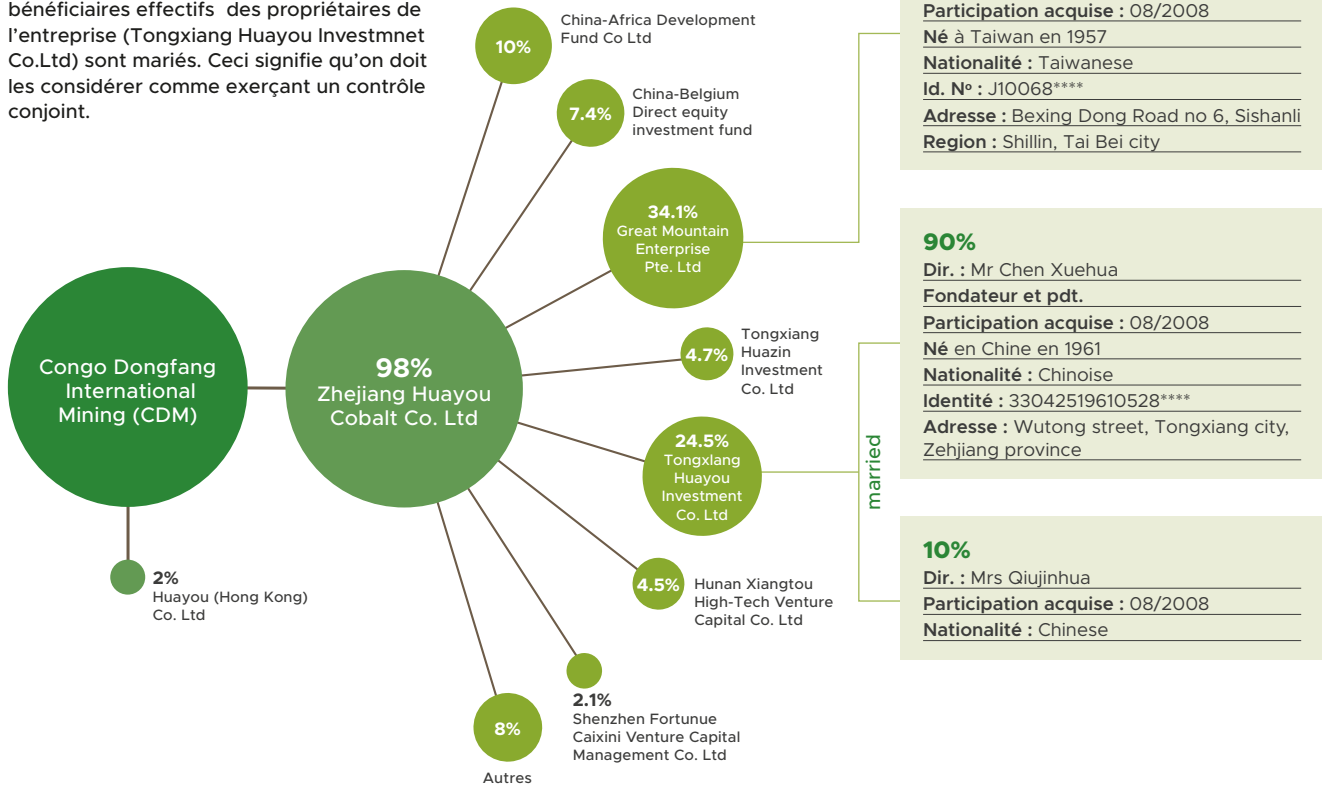
L'identité des propriétaires réels, également appelés les « bénéficiaires effectifs », qui possèdent ou contrôlent en dernier ressort les entreprises détenant des droits d'extraction de pétrole, de gaz et de minéraux, est souvent inconnue, dissimulée derrière une chaîne de personnes morales qui ne sont pas tenues de rendre des comptes. Cette opacité alimente souvent la corruption, le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, comme en ont attesté les Panamas Papers en 2016. L'ITIE a fait de la divulgation de la propriété réelle l'une des pierres angulaires de son travail.

UN GRAND NOMBRE de pays d'Afrique ont accompli d'importants progrès dans la lutte contre l'opacité de la propriété effective des entreprises extractives. Par le biais de leur adhésion à l'ITIE, 24 pays d'Afrique se sont engagés à divulguer, d'ici l'année 2020, l'identité des bénéficiaires effectifs de toutes les entreprises qui soumettent des demandes pour mener des activités pétrolières, gazières ou minières ou qui participent à de telles activités. Ils ont également pris l'engagement de divulguer les noms de toutes les personnes politiquement exposées qui détiennent des participations majoritaires dans le secteur extractif. Chaque Groupe multipartite national a élaboré des plans exposant de façon détaillée les raisons pour lesquelles leur pays doit prendre des dispositions en matière de divulgation de la propriété effective et présentant la feuille de route pour l'instauration de la transparence de la propriété effective d'ici à janvier 2020.

Tous les pays de l'ITIE en Afrique ont publié leurs plans pour instaurer la divulgation de la propriété effective d'ici l'année 2020.

Cartographie des informations de propriété effective en République démocratique du Congo

Ces divulgations ont révélé d'importantes informations sur la structure de propriété de la Congo Dongfang International Mining Company, y compris le fait que deux bénéficiaires effectifs des propriétaires de l'entreprise (Tongxiang Huayou Investmnet Co.Ltd) sont mariés. Ceci signifie qu'on doit les considérer comme exerçant un contrôle conjoint.



La transparence de la propriété effective dans le cadre de l'ITIE exige que :

- D'ici l'année 2020, tous les pays de mise en œuvre devront s'assurer que toute entreprise pétrolière, gazière ou minière y ayant déposé une demande de licence ou de contrat pétrolier, gazier ou minier, de production ou d'exploration publie les noms de ses propriétaires réels.
- Les entreprises divulguent publiquement l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, y compris leur nom, leur nationalité et leur pays de résidence. Les entreprises sont également invitées à publier des détails complémentaires, tels que la date de naissance de leurs bénéficiaires effectifs, leur numéro d'identité national, leur adresse, etc.
- Les fonctionnaires fassent preuve de transparence concernant leur participation dans des entreprises pétrolières, gazières et minières.



Pour tous ceux d'entre nous qui vivent dans le monde en développement, et particulièrement en Afrique, il est indispensable, pour notre survie, d'abattre le mur de la propriété secrète des entreprises. Pour nous, il s'agit véritablement d'une question de vie ou de mort.

— Yemi Osinbajo, vice-président du Nigeria

22 pays de l'ITIE en Afrique ont recueilli des informations sur la propriété d'entreprises pétrolières, gazières et minières dans le cadre de la déclaration ITIE.

Études de cas de pays

– transparence de la propriété effective

Plusieurs pays de l'ITIE en Afrique ont fait preuve d'un engagement politique ferme en faveur de la transparence de la propriété effective. Parmi ces pays, onze – le **Cameroun**, le **Tchad**, la **Côte d'Ivoire**, la **République démocratique du Congo**, le **Ghana**, la **Guinée**, le **Mali**, la **Mauritanie**, le **Nigeria** et **Sao Tomé-et-Principe** et le **Togo** – se sont engagés à divulguer les informations concernant la propriété effective dans un registre public dédié. Le Ghana et la Zambie ont même élargi cette initiative au-delà du secteur extractif en réformant leur législation sur les sociétés afin de couvrir toutes les entreprises enregistrées.

Depuis 2014, la **République démocratique du Congo** ouvre la voie vers la transparence de la propriété effective en Afrique en publiant chaque année l'identité des propriétaires des entreprises pétrolières, gazières et minières dans ses Rapports ITIE. Au moins 30 entreprises ont divulgué volontairement l'identité de leurs propriétaires réels. L'ITIE RDC travaille actuellement à la rédaction d'un décret exigeant la divulgation de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises pétrolières, gazières et minières.

Au **Ghana**, la législation sur les sociétés a été modifiée en août 2016 pour charger le directeur du registre des sociétés d'établir un registre public des bénéficiaires effectifs. Les réglementations sur les activités de prospection et de production au Ghana prévoient également des dispositions exigeant la divulgation de la propriété effective dans le cadre du processus d'octroi de licences. L'ITIE Ghana collabore avec la Commission pétrolière et le directeur

du registre des sociétés pour contribuer à l'élaboration des modèles de collecte d'informations sur la propriété effective auprès des entreprises de l'industrie extractive et d'autres secteurs.

Suite à des appels lancés par la société civile et au projet pilote de déclaration de la propriété effective dans le cadre de l'ITIE, la **Zambie** a modifié sa loi sur les sociétés en novembre 2017 pour y intégrer une disposition sur la divulgation de la propriété effective. L'ITIE Zambie a été impliquée dans les initiatives de sensibilisation sur la transparence de la propriété effective lors de la formulation de la loi et des réglementations, et vise à collaborer avec les principales entreprises et les agences gouvernementales pour assurer la divulgation de la propriété effective dans le secteur minier.

La **Sierra Leone** a quant à elle déployé des efforts spécifiques pour faire en sorte que le gouvernement sache avec qui il fait des affaires dans le secteur minier. L'Agence nationale des minéraux (NMA), qui délivre les licences minières, a utilisé les informations sur la propriété effective pour mener des contrôles préalables de l'intégrité des postulants. La NMA espère ainsi s'assurer que ce sont des entreprises honnêtes qui se voient attribuer les contrats et les licences dans le secteur minier pour transformer les richesses minérales de la Sierra Leone. L'ITIE Sierra Leone a établi un comité de travail multi-agences sur la propriété effective. Ce comité s'est penché sur diverses questions prioritaires telles que l'établissement d'une définition complète de la propriété effective et des personnes politiquement exposées.



La transparence des entreprises d'État et le commerce des matières premières

Des acteurs essentiels dans la fourniture mondiale de pétrole, de gaz et de minéraux

Dans de nombreux pays, les entreprises d'État jouent un rôle majeur dans la gestion, la réglementation et le fonctionnement des secteurs pétrolier, gazier et minier. Selon le Fonds monétaire international (FMI), environ 80 % des réserves mondiales de pétrole sont contrôlées par des entreprises d'État. Sur les 20 plus grandes sociétés pétrolières au monde, 15 sont publiques. Outre la gestion des activités extractives, plusieurs entreprises d'État sont également impliquées dans la collecte de paiements en nature ou de ventes de matières premières fourni(e)s par des entreprises en échange de droits d'extraction. L'ITIE fournit à ses pays de mise en œuvre des orientations et des normes de suivi des entreprises d'État ainsi que du commerce de matières premières.





Dans plusieurs pays – notamment en Afrique francophone – les Rapports ITIE présentent les informations publiques les plus utiles concernant l'utilisation que font les entreprises pétrolières nationales des ressources publiques. (...) Grâce aux Rapports ITIE publiés récemment dans ces pays, les citoyens peuvent commencer à apprécier l'impact des entreprises pétrolières nationales sur le secteur pétrolier et sur l'économie en général. Cet accès à de nouvelles informations constitue un mécanisme de redevabilité extrêmement utile.

— Patrick Heller, conseiller auprès de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI)

Les entreprises d'État

Ces dernières années, on a pu observer une hausse de la transparence des transactions financières impliquant des entreprises d'État. Cependant, les structures d'entreprise opaques, le chevauchement des mandats des entreprises d'État et les risques de corruption découlant de telles situations continuent d'alimenter d'importantes préoccupations. En Afrique, où les entreprises d'État assument souvent des fonctions majeures en matière de réglementation et d'activités commerciales dans le secteur extractif, ces problématiques revêtent un intérêt particulier. Sur ce continent, 28 entreprises d'État divulguent des informations dans le cadre du processus de déclaration ITIE, et 14 sont membres de Groupes multipartites de l'ITIE. Des entreprises d'État telles que Ghana National Petroleum Corporation, Nigeria National Petroleum Corporation, la Société des Hydrocarbures du Tchad et la Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun ont ouvert la voie en matière d'amélioration des divulgations qu'elles soumettent par le biais de l'ITIE.

28 entreprises d'Etat dans 17 pays africains participent aux déclarations ITIE.

Étude de cas de pays - entreprises d'État

En République démocratique du Congo (RDC), les entreprises d'État sont des acteurs majeurs du secteur extractif. La déclaration ITIE en RDC a permis d'identifier neuf entreprises d'État qui assument d'importantes fonctions en matière de gestion de la participation de l'État dans le secteur extractif, notamment en représentant l'État dans plusieurs coentreprises. Certaines entreprises d'État ont également pour mandat fiscal de collecter les revenus pour le compte de l'État. La déclaration ITIE a été la principale source publique d'informations sur ces transferts.

Jusqu'à récemment, la nature exacte de la relation entre les entreprises d'État et le gouvernement de la RDC était incertaine et, de ce fait, il était difficile d'assurer un suivi des transferts et des flux de revenus. Pour résoudre ce problème, l'ITIE a réalisé en 2018 un examen approfondi des règles et des pratiques régissant la relation financière entre les entreprises d'État et le gouvernement. L'examen a permis de déceler plusieurs problèmes de gestion des entreprises d'État en RDC, y compris l'absence d'audits, de rapports et de transferts de fonds adéquats au Trésor public. En 2014 et 2015, ces entreprises d'État ont respectivement collecté 280 millions de dollars US et 261 millions de dollars US, soit 16 % et 17 % du total des revenus extractifs pour chaque année correspondante.

Le commerce des matières premières

Dans de nombreux pays riches en ressources, les entreprises versent au gouvernement des droits d'extraction, non pas sous forme de transferts d'espèces, mais de paiements en nature, qui impliquent le transfert physique de pétrole, de gaz et de minéraux. Ces transactions interviennent le plus souvent entre des entreprises privées et des entreprises d'État et sont couramment appelées les « premières ventes ». Il importe que toutes les premières ventes soient transparentes, afin que les parties prenantes puissent avoir un tableau complet des revenus pétroliers, gaziers et miniers que perçoit le gouvernement.

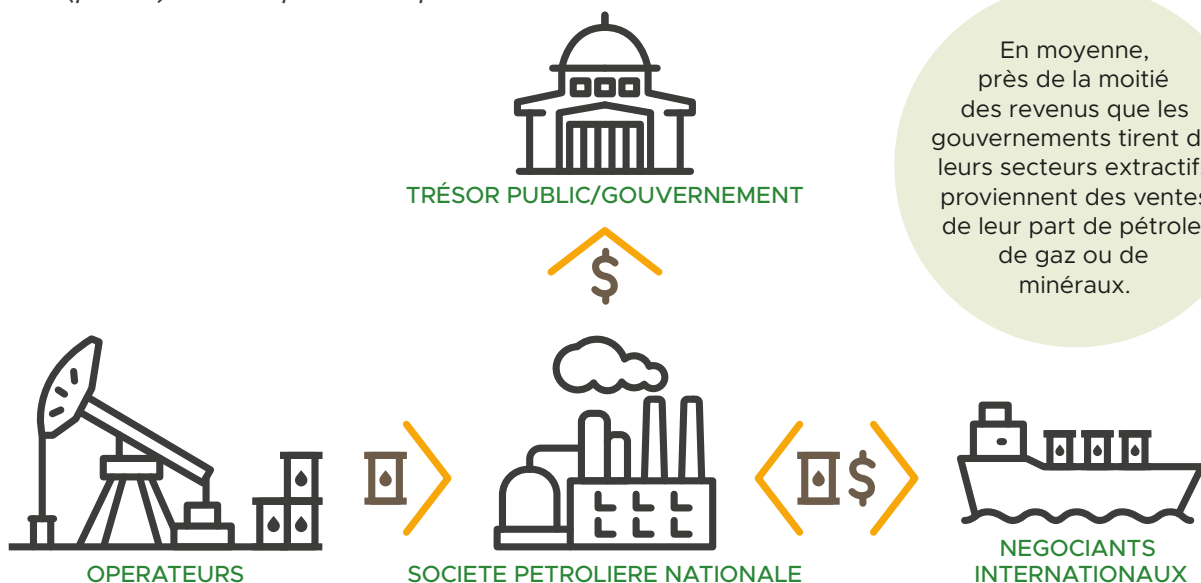
Les pays de l'ITIE qui collectent leur part de production ou d'autres revenus en nature sont tenus de divulguer les volumes revendus et les revenus qu'ils tirent de ces ventes. Cela signifie qu'une entreprise d'État ou une autre agence gouvernementale chargée de commercialiser le pétrole, le gaz ou les minéraux de l'État doit divulguer dans son intégralité les revenus qu'elle collecte de la vente de ces ressources.

L'ITIE a servi de plate-forme pour encourager les gouvernements d'Afrique et leurs entreprises d'État à montrer la voie en matière de transparence. Un groupe de travail sur le commerce des matières premières a été mis sur pied pour élaborer des outils de divulgation et pour tirer des enseignements des mécanismes de déclaration existants permettant d'améliorer la transparence dans les ventes de pétrole. Ce groupe comprend des représentants de pays de l'ITIE, des entreprises d'État, des sociétés reconnues dans le commerce des matières premières qui achètent du pétrole auprès d'entreprises d'État (dont Vitol, Trafigura et Mercuria) et des organisations de la société civile. Le groupe a élaboré des éléments d'orientation ainsi qu'un modèle de formulaire de déclaration des ventes de pétrole. Ce modèle a été adapté à plusieurs contextes nationaux précis dans l'ensemble de l'Afrique, dont ceux du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Mauritanie et du Nigeria.

En 2010, les entreprises pétrolières nationales représentaient **75 % de la production mondiale de pétrole** et contrôlaient **90 % des réserves de pétrole confirmées** (Banque mondiale)

Tracer l'argent

Le rôle de l'entreprise d'État dans la collecte, la vente et le raffinage des contributions en nature (pétrole) des entreprises en exploitation



Etudes de cas de pays – commerce des matières premières

Cameroun

La Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun a divulgué dans les Rapports ITIE des détails sur la manière dont elle vend le pétrole pour le compte du gouvernement. Ces informations sont ventilées par cargaison et comprennent les volumes vendus, le prix, le montant perçu et les transferts effectués au Trésor public, assurant ainsi un niveau élevé de transparence et de redevabilité dans la gestion des revenus pétroliers.

Tchad

L'entreprise pétrolière nationale du Tchad divulgue des informations détaillées sur la vente de son pétrole par Glencore. Pour chaque cargaison expédiée au départ de Kiribi, le Rapport ITIE présente des informations détaillées sur les volumes vendus, les prix, le montant des revenus, le montant déduit pour rembourser les dettes du gouvernement et le solde transféré au Trésor public.

Ghana

L'entreprise d'État du Ghana, Ghana National Petroleum Corporation (GNPC) utilise le formulaire de déclaration élaboré par l'ITIE, et va même au-delà en présentant le cadre légal qui régit les entreprises d'État et les ventes de pétrole qui ont été réalisées sur une période de trois ans. Ce niveau de transparence permet d'améliorer le suivi des activités de l'entreprise d'État pour garantir que l'État obtient une part équitable.

Nigeria

Les Rapports ITIE au Nigeria présentent l'exécution et un suivi des accords de troc, par lesquels l'entreprise pétrolière nationale Nigeria National Petroleum Corporation (NNPC) échange du pétrole brut contre des importations de carburant raffiné. La déclaration ITIE du Nigeria a souligné les pertes substantielles subies par NNPC suite à ces accords. Bien que NNPC ait ensuite interrompu les accords de troc en 2015, elle a conclu depuis des accords similaires, appelés «accords de vente directe et d'achat direct». Les informations sur ces ventes figurent dans la déclaration actuelle de l'ITIE Nigeria.

Par le passé, seuls les flux en espèces entre les entreprises et les gouvernements suscitaient une grande attention. Le transfert des revenus **physiques en nature** (barils de pétrole) entre les entreprises et les gouvernements revêt tout autant d'importance. Ces revenus sont souvent collectés par des entreprises d'État et des gouvernements.

Les accords d'infrastructures

Mettre en lumière les accords d'infrastructures et les prêts adossés à des actifs pétroliers

Les projets pétroliers, gaziers et miniers exigent souvent la réalisation d'investissements de grande envergure à long terme. En Afrique, ces projets d'extraction se trouvent souvent loin des infrastructures existantes, ce qui nécessite l'exécution de rénovations étendues sur les réseaux existants ou la construction de nouvelles routes, voies ferrées et pipeline pour transporter ces vastes quantités de pétrole, de gaz ou de minéraux.

LA DÉCLARATION ITIE divulgue les dispositions des différents accords de dettes et de ressources dans toute l'Afrique. Dans certains cas, les pays riches en ressources qui ont un accès limité aux capitaux et au crédit s'engagent dans des « accords groupés », au travers desquels des infrastructures y sont développées en échange de leurs ressources naturelles. Les « ressources » peuvent alors comprendre des droits de prospection ou de production de pétrole, de gaz et de minéraux, ainsi que d'autres concessions telles que l'accès aux terres, à l'énergie et à l'eau.

Bien que pour les pays riches en ressources ces accords de troc puissent être l'occasion de financer la construction rapide de nombreuses infrastructures, ils impliquent un risque de

détournement des fonds et des ressources. Dans les pays où le gouvernement a conclu des accords de troc avec des entreprises pétrolières, gazières et minières, la transparence est importante pour obtenir un tableau complet des recettes totales, prévenir la corruption et renforcer la gouvernance.

L'ITIE exige la divulgation des conditions, des engagements et des livraisons prévues des ressources. Ceci permet aux gouvernements et à la société civile un meilleur suivi des accords d'infrastructures. Certains pays, dont la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Nigeria, le Togo et la République du Congo, ont divulgué des informations sur les accords de troc qu'ils ont conclus.



Natural
Resource
Governance
Institute

Les pays riches en ressources se détournent de plus en plus des prêts multilatéraux et recherchent aujourd'hui des sources de financement privées – peut-être car cela leur permet d'échapper à un examen public.

— Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI)



Production d'or en barres, Ghana. Photo: Banque mondiale.

Étude de cas de pays – Infrastructures

République démocratique du Congo

Gécamines, la plus grande entreprise minière d'Etat de la République démocratique du Congo (RDC), est impliquée dans certains des gisements les plus riches en cobalt et en cuivre au monde. Gécamines a signé plusieurs accords de coentreprise avec des sociétés chinoises, qui sont tous réglementés par un accord complexe datant de 2007 appelé «Sicomines». Les principales dispositions de l'accord Sicomines prévoient l'octroi de droits miniers en échange de projets d'infrastructures dans l'ensemble du pays. Le Rapport ITIE 2010 de la RDC a divulgué les premières informations publiques sur l'accord, y compris la répartition des parts, la détention des licences, les mécanismes de financement et les remboursements, avec des données ventilées par projet.

Toutefois, les déclarations sur les entreprises d'État comportaient certaines lacunes, y compris des informations manquantes sur les principaux flux de revenus versés au gouvernement. Depuis, l'ITIE RDC a soumis des déclarations détaillées sur les projets d'infrastructures livrés à l'État. La production de cuivre et de cobalt a démarré en 2016, et la déclaration ITIE couvrira les quantités et la valeur des matières premières exportées aux fins de remboursement du prêt pour les projets d'infrastructures.

Étude de cas de pays – Prêts adossés à des actifs pétroliers

Tchad

Les Rapports ITIE indiquent que le Tchad a emprunté 600 millions de dollars US en 2013 auprès de Glencore, en utilisant la production pétrolière future comme garantie pour le prêt. En 2014, le Tchad a emprunté 1,45 milliard de dollars US supplémentaires auprès de Glencore, à rembourser avec la part de la production pétrolière du gouvernement. Les données divulguées dans le Rapport ITIE du Tchad comprennent l'affectation annuelle de pétrole brut à Glencore en remboursement du prêt. Selon les données, le Tchad a versé plus de 90 % de ses revenus pétroliers pour rembourser le prêt en 2015.

Les données divulguées ont été ventilées par versement (sept au total en 2015), en présentant le numéro de connaissance, la date du paiement, les volumes de pétrole brut, le prix de référence et la réduction, ainsi que la valeur monétaire de l'affectation de pétrole brut. Les données présentaient également la relation entre la valeur monétaire et la dette du Tchad vis-à-vis de Glencore sous forme de remboursement du capital et des intérêts, ainsi que la part du gouvernement dans le coût de transport et des appels de fonds.

Suite à la publication de ces informations, le gouvernement a restructuré l'accord à plusieurs reprises (la dernière fois au cours de l'été 2018) pour renforcer la viabilité du remboursement de sa dette. Grâce aux divulgations continues telles que celles qui figurent dans la déclaration ITIE du Tchad, le gouvernement et la société civile peuvent examiner la progression des futurs remboursements de ce prêt.



Mineurs d'or au Ghana.
Photo: Banque mondiale

Edité par

Victor Ponsford, Secrétariat international de l'ITIE

Mise en forme:

www.tank.no

A moins d'indications contraires, toute l'information de ce dossier est issue de l'ITIE et est à jour au 31 octobre 2018.

